11, rue du Château
L-6922 BERG

Commune de Betzdorf

Tél.: 28 13 73
Fax: 28 13 73 211
E-mail: secretariat@betzdorf.lu

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

du Conseil Communal de BETZDORF

Séance publique du: 05.07.2024
Date de la convocation des conseillers : 28.06.2024
Date de publication de la séance : 28.06.2024
Présents: M. Marc Ries, bourgmestre, M. Olafur Sigurdsson, Mme Marie-Claire Ruppert, échevins, Mme et MM. Claude Boden, Marc Bosseler, Hugo Da Costa, Reinhold Dahlem, Fernande Klares-Goergen, Patrick Lamhène, Jean-Pierre Meisch, Lynn Zovilé , conseillers
Absent excusé : néant
Steph Hoffarth, secrétaire communal

ORDRE DU JOUR N°: 11.3

Fixation de la taxe à payer pour la location des chalets communaux – Modification.

Le conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Considérant que la commune met à disposition des chalets en bois lors de l'organisation des manifestations communales ;

Revu sa délibération du 23 septembre 2022, point de l'ordre du jour no 09.2, concernant la fixation de la taxe à payer pour le location des chalets communaux ;

Considérant que dans la pratique, cette taxe était source de confusion ;

Considérant qu'il est alors nécessaire de fixer la taxe plus précise ;

Considérant que les recettes des taxes sont prévues à l'article budgétaire 2/860/707280/99001 intitulé « location des chalets communaux » ;

Entendu la proposition du collège des bourgmestre et échevins ;

Après avoir délibéré conformément à la loi, décide à l'unanimité des voix, de fixer la taxe à payer pour la location des chalets communaux à 40 € par chalet par jour.

Ainsi délibéré à Berg, date qu'en tête.
Suivent les signatures.
Pour expédition conforme, Berg, le 18 septembre 2024.
Le bourgmestre,

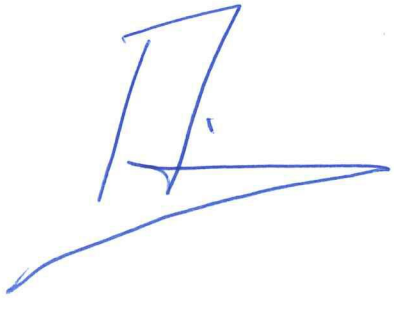

Le secrétaire communal,